

DECISION SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE
Doc. EX.CL/106 (V)

Le Conseil exécutif :

1. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** face à la détérioration du climat politique, marquée par le blocage de la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et de l'activité gouvernementale, ainsi que par la persistance des actes de violences ;
2. **CONDAMNE** les affrontements qui ont eu lieu dans la zone Nord, les 20 et 21 juin 2004, et **DEPLORE** les pertes en vies humaines qu'ils ont occasionnés ;
3. **EXHORTE** les Parties ivoiriennes, à faire montre de volonté politique requise et à travailler à l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis ;
4. **APPELLE** les parties ivoiriennes à poursuivre le dialogue et à créer les conditions propices à la reprise du fonctionnement effectif du Gouvernement. A cet égard, le Conseil **SOULIGNE L'URGENCE** de la réalisation du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, de l'adoption de tous les textes de loi prévus par l'Accord de Linas-Marcoussis et du redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire national ;
5. **REAFFIRME** l'attachement de l'Union africaine à l'unité et l'intégrité territoriale de la République de Côte d'Ivoire ;
6. **REND HOMMAGE** aux chefs d'Etat de la CEDEAO ainsi qu'aux autres chefs d'Etats africains pour les efforts qu'ils déploient en vue de trouver une solution pacifique à la crise en Côte d'Ivoire et **REND EGALEMENT HOMMAGE** au Président de l'Union africaine, pour son soutien à ces efforts ;
7. **EXHORTE** la CEDEAO à demeurer saisi de la question.